

UN GRAIN DE SABLE DANS L'ENGRENAGE LIBÉRAL

Vive la taxe Tobin !

-Le Monde diplomatique, aout 1999-

DE son bureau à l'université Yale, aux Etats-Unis, le professeur James Tobin, Prix Nobel d'économie en 1981, observe avec un peu d'étonnement et beaucoup de sympathie le succès que sa proposition de taxation des transactions sur les monnaies rencontre actuellement dans de nombreux pays, particulièrement en France. Au-delà du « grain de sable » qu'elle mettrait dans les rouages de la spéculation, et des sommes considérables qu'elle pourrait dégager pour le bien commun de l'humanité, la taxe Tobin est devenue le symbole de la volonté de reconquête des espaces démocratiques confisqués par la finance.

Par Bernard Cassen

Il est des signes qui ne trompent pas : si, avec ce comportement moutonnier qui caractérise les opérateurs financiers, banquiers, ministres, « experts », économistes et journalistes bien-pensants consacrent autant de leur précieuse énergie à combattre une mesure, c'est qu'ils en ont senti l'impact populaire et donc le danger pour les intérêts dont ils sont les porte-parole. C'est bien ce qui se passe actuellement avec le projet de taxe Tobin. Proposée en 1978 par l'économiste et Prix Nobel américain James Tobin, cette taxe, comme on le sait, vise à imposer les transactions monétaires (opérations de change d'une monnaie à une autre) à un taux très faible, de 0,1 % à 0,25 %. Cela de manière à ne pas pénaliser les activités de l'économie réelle (importations, exportations, investissements), mais à mettre un « grain de sable » dans les rouages de la spéculation.

Après deux décennies de conspiration du silence autour de cette proposition, on est passé au pilonnage : désormais, toute la « communauté » de la finance, ainsi que ses amis et obligés, sont sur le pont pour faire barrage à cette maudite taxe. Ainsi, entre deux épisodes de son raid sur la Société générale et Paribas, M. Michel Pébereau, président-directeur général de la BNP, a trouvé le temps de venir participer à un colloque pour expliquer longuement qu'elle était à la fois impossible à mettre en place, inefficace et, sans rire, inéquitable.

Trois thèmes déjà ressassés depuis le printemps 1998 par le ministre français de l'économie et des finances, M. Dominique Strauss-Kahn, par M. Olivier Davanne, conseiller du premier ministre, et dans une multitude d'articles de presse. Le premier de ces thèmes est que la taxe Tobin « n'est pas faisable sans un large accord international ». Mais qui a jamais dit le contraire ? Cette remarque vaut aussi logiquement pour toutes les propositions de réforme du système financier international, y compris celles du gouvernement français. D'autant que M. Pébereau donne lui-même la recette lorsqu'il explique que « les opérateurs de marché sont très créatifs et font travailler l'imagination avec beaucoup d'efficacité pour inventer des instruments susceptibles d'échapper à l'impôt dès qu'un impôt est créé ».

On n'ose pas croire que cet ancien inspecteur des finances préconise la capitulation sans combat devant les fraudeurs. On préférera lire sa remarque comme un appel à la créativité des experts de tous les ministères des finances des Quinze, de la Commission de Bruxelles et de la Banque centrale européenne pour élaborer des modalités d'application de la taxe Tobin neutralisant ou limitant les possibilités de contournement, sujet sur lequel existe d'ailleurs une abondante bibliographie. N'ont-ils d'ailleurs pas déjà fait leurs preuves en montant l'opération autrement plus complexe qu'était la mise en place de l'euro ?

228 milliards de dollars par an...DEUXIÈME tentative de contre-feu : « Ce n'est certainement pas une taxe de quelques dixièmes de point sur les mouvements de capitaux qui dissuadera les investisseurs de spéculer sur une dévaluation de 80 % de la roupie indonésienne en quelques jours. » Mais qui a dit que, dans les cas extrêmes, la taxe devrait seulement s'élever à quelques dizaines de points ? Et qui, sinon les gardiens de l'orthodoxie libérale, s'élèvera contre des mesures plus draconiennes, comme le contrôle des changes, dont la Malaisie ou Taïwan ont récemment montré l'efficacité ?

En vérité, il existe toute une panoplie d'actions possibles pour combattre l'entrée de capitaux purement spéculatifs qui, lorsqu'ils se retirent brutalement, comme en Asie orientale en 1997, provoquent l'effondrement du taux de change. Notamment, comme cela a été expérimenté au Chili à partir de juin 1991, l'exigence d'un dépôt non rémunéré de 30 % auprès de la banque centrale, et pour une durée d'un an, accompagnant tous les prêts accordés par des banques étrangères à des entreprises et banques locales. La suppression des flux financiers en provenance ou à destination des paradis fiscaux est évidemment le corollaire indispensable de toute politique sérieuse contre la spéculation.

Il reste que, en régime de croisière, une taxe de 0,1 % sur chaque transaction sur les marchés des changes rapporterait annuellement 228 milliards de dollars - chiffre calculé sur la base des 1 587 milliards de dollars qui, selon la Banque des règlements internationaux (BRI), représentaient, en 1998, le volume quotidien de ces transactions. Les récents rapports de la Banque mondiale (Indicateurs du développement) et du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) (Rapport mondial sur le développement humain), démontrant la formidable explosion des inégalités induite par la mondialisation et l'extrême pauvreté que subissent notamment 1,7 milliard d'humains vivant avec moins de 1 dollar par jour, constituent un dramatique catalogue des besoins élémentaires de l'humanité non satisfaits. Les 228 milliards de dollars de la taxe Tobin trouveraient là manière à s'employer utilement.

Reste la dernière trouvaille contre l'imposition des transactions sur les devises, reprise, sans doute en désespoir de cause et sans la moindre apparence de démagogie, par M. Pébereau : « Créée pour frapper les spéculateurs, elle risque d'être surtout payée par d'innocents acteurs des échanges internationaux, qu'elle pénalisera sans véritable raison, et d'une façon qui n'est pas équitable. » Qui sont au juste ces « innocents acteurs » ? Les importateurs ou exportateurs, agissant dans l'économie réelle, dont on voudrait nous faire croire qu'ils seraient mis à genoux par une taxe de 0,1 % ou 0,2 % acquittée une fois pour toutes ?

Pour mémoire : le volume mondial annuel des échanges de biens et de services est de l'ordre de 6 000 milliards de dollars, c'est-à-dire l'équivalent de moins de quatre jours de spéculation. Ces quatre jours, auxquels - soyons généreux - on ajoutera l'équivalent d'une quinzaine d'autres (pour les investissements directs à l'étranger et les opérations de couverture contre les risques de change), doivent-ils occulter les quelque 220 ou 240 autres équivalents de jours ouvrables annuels consacrés à la spéculation pure ? Ainsi, au cours du seul mois de janvier 1999, au moment de la dévaluation du real brésilien, les « innocents acteurs » des banques implantées au Brésil ont réalisé, en toute « équité », entre quatre et huit fois plus de bénéfices que pendant tout l'exercice 1998 !

Après avoir fait le tour des arguments soulevés contre la taxe Tobin et mesuré leur fragilité, quand ce n'est pas leur inanité, on se rend bien compte que les problèmes qu'elle pose ne sont nullement ceux affichés par ses détracteurs. Le non-dit, qui leur brûle les lèvres, est qu'une telle mesure sanctionnerait le retour du politique dans un champ dont ils pensaient qu'il était - plus exactement qu'il s'était - définitivement exclu au terme de deux décennies de dépossession systématique de l'Etat (lire, page 3, l'article de Riccardo Petrella).

Que les élus et les gouvernements entreprennent de taxer la spéculation sur les monnaies signifierait qu'ils reprennent pied et entendent avoir leur mot à dire dans la sphère financière,

qu'ils ne s'en remettent plus à l'autorégulation des « marchés », alors que tout a été fait pour constituer ces derniers en pouvoir hégémonique. Un dangereux précédent qui, sait-on jamais, pourrait conduire à remettre en cause, entre autres, la liberté de circulation des capitaux, l'insuffisante imposition des revenus financiers, l'indépendance de la Banque centrale européenne, etc. Beaucoup plus que la charge de la taxe elle-même - parfaitement absorbable par le système financier et, de fait, élément de sa stabilisation -, c'est bien son caractère emblématique qui met les libéraux en état de transe.

Symétriquement, c'est ce même caractère emblématique qui explique son succès dans l'opinion, dont témoignent, bien que cela soit loin d'être son unique axe d'action, le développement étonnant de l'association Attac en France et la création de multiples autres Attac en Europe, en Afrique et dans les Amériques. Une cible est clairement désignée : les marchés financiers, dont il convient de s'approprier le mode de fonctionnement pour combattre leur dictature. Une arme : la taxe Tobin, parce qu'elle vise un mode particulièrement choquant de gagner de l'argent sur de l'argent, fût-ce au prix de la dévaluation non seulement de monnaies, mais de sociétés entières, et étant entendu que cette taxe constitue une première étape qui en appellera d'autres. Un objectif : reconquérir les espaces perdus par la démocratie - et par ceux qui sont censés la représenter, les élus - au profit de la finance.

La taxe Tobin a pris, ces derniers temps, une dimension internationale qui dépasse les propositions initiales de son auteur : la stabilité du système monétaire international. Des propositions formulées, de surcroît, dans un contexte idéologique américain où le pouvoir de la sphère financière n'est pas perçu comme antinomique avec l'exercice de la démocratie (lire, page 15, l'article de Herbert I. Schiller). Ce qui explique que le professeur James Tobin ait récemment pu dire : « Le fait que l'on assimile mon système de taxation des opérations de change à une réforme de gauche demeure pour moi une énigme. »

Face à des opérateurs financiers incapables de penser au-delà du bilan quotidien de leurs profits ou de leurs pertes, cette remarque est parfaitement justifiée. En revanche, elle mésestime la formidable dynamique de réappropriation de la citoyenneté dont le combat pour ladite taxe est déjà le vecteur dans des sociétés non encore totalement prisonnières du corset libéral. M. Strauss-Kahn, qui n'en ignore rien, mais qui excelle dans le brouillage des pistes, a cru pouvoir invoquer l'autorité du professeur américain pour suggérer que, finalement, cette taxe n'est pas vraiment de gauche, ce qui serait donc le cas de ceux qui, comme lui, la refusent.

C'est au sein de l'Union européenne que le combat pour la taxe Tobin peut actuellement avoir le plus d'impact. Non seulement parce que la zone euro pourrait techniquement se constituer sans difficulté en « zone Tobin », mais parce que le gouvernement d'un Etat membre, la Finlande, a inscrit cette taxe dans son programme. Le ministre finlandais de l'industrie et du commerce, M. Erkki Tuomioja, s'en est notamment fait l'avocat.

Assurant la présidence de l'Union au cours du second semestre 1999, et disposant de la maîtrise de l'ordre du jour des conseils des ministres et des conseils européens, la Finlande a ainsi la possibilité de montrer que, au sein des Quinze, tout ne se règle pas entre Berlin, Londres, Madrid, Paris et Rome, et qu'un « petit » pays peut prendre une initiative exemplaire. Une initiative qui, après le désintéret général pour les élections au Parlement de Strasbourg, montrerait aux citoyens européens qu'il ne faut pas désespérer d'une construction communautaire jusqu'ici conduite au seul nom du marché.

Bernard Cassen.